

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28
Date de la convocation : 28/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, GOUDOUD Catherine, CHASSAIN Gaston, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, NICOT Damien

Représentés : BALOT Nicolas représenté par MIGNOT Jean-Marie, BODEN Marie-Claude représentée par LEPETIT Martine, ROUX Blanche représentée par VERDEME Marylène, GABOUTY Delphine représentée par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MARCOUL-SOULIE Bénédicte

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MIGNOT Jean-Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**N°2025\_D\_033**

**Objet : Attribution d'une subvention pour les classes de découverte**

Monsieur Gaston CHASSAIN informe le Conseil municipal que la commune a été sollicitée par le directeur et les enseignants de l'école élémentaire pour l'organisation des classes de découverte 2025.

Monsieur le maire adjoint propose que la commune attribue une subvention de 15 000 € et demande à ce qu'elle soit versée à l'association USCEP de l'école élémentaire.

Un bilan financier et moral sera envoyé au maire à l'issue de l'année scolaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner son accord pour l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour les voyages scolaires de l'école élémentaire 2025 ;
- de prévoir les crédits au budget 2025 ;
- de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le mercredi 04 juin 2025

**Le maire,**



**Laurent LAFAYE.**